Nous soussignés, participants au conseil de l’école…. réuni le ….......tenons à vous faire part de notre étonnement et de notre désapprobation face à la situation douloureuse que le « système des rotations dans les hébergements d’urgence» impose à certains élèves. En effet, nous déplorons le changement perpétuel de lieu d’hébergement, générateur de fatigue et d’angoisse, donc très préjudiciable à la santé physique et mentale des enfants concernés, qui ne peuvent, dans ces conditions, investir les apprentissages scolaires sereinement .De plus, ce « système de rotation »nous semble contraire aux préconisations de la Convention Internationale des Droits de l’Enfant et notamment de l’article 3 : *1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. 2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.*

Aussi, nous vous demandons de faire en sorte que ces pratiques cessent afin que nos efforts pour aider ces enfants à développer leurs capacités intellectuelles et morales et à surmonter les traumatismes souvent liés à leur histoire, puissent porter leurs fruits.

Soyez assuré, Monsieur le Préfet de nos sentiments respectueux.